



Photo de couverture :
© WildMedia

ÉDITEUR : Chasseurs de l'Est SARL

1 rue de la Passotte,
57078 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 75 82 82
Fax 03 87 75 82 83
E-mail: redac@chasseurs-est.com
www.chasseurs-est.com

GÉRANT : Pierre Lang
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Gérard Mathieu
COMITÉ DE RÉDACTION :
Corinne Barnet, Charlotte Fonty, Carole Kagerere, Philippe Lavit, Christine Moro, Claude Paul, Roméo Rieder, Arnaud Steil, Chrystelle Thévenot, Philippe Vuillaume
CONSEILLER ÉDITORIAL : Claude Paul
CRÉDITS PHOTOS : Chasseurs de l'Est, ONCFS, FDC, FNC, Adobe Stock

PUBLICITÉ NATIONALE ET DÉPARTEMENTALE :

ATC, 23 rue Dupont-des-Loges,
57000 METZ
Michèle Metz
Tél. 03 87 69 89 72 / 06 63 46 77 57
Fax 03 87 69 18 14
E-mail: m.metz@groupe-atc.com

ADMINISTRATION DES VENTES :

Ophélie Maeder
Tél. 03 87 69 89 09
Fax 03 87 69 18 14
E-mail: o.maeder@groupe-atc.com

PETITES ANNONCES :

Michèle Metz
Tél. 03 87 69 89 72 - 06 63 46 77 57
Fax 03 87 69 18 14,
E-mail: m.metz@groupe-atc.com

CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE, SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : TEMA/STM

Tél. 03 87 69 18 01 - Paolo Garoscio

RÉDACTION GRAPHIQUE :

PIXEL/STM, Tél. 03 87 69 18 05

IMPRESSION :

Socosprint Imprimeurs,
36 route d'Archettes - 88000 Épinal

Chasseurs de l'Est est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :
1119 G 86388 · ISSN : 2100-0883
DÉPÔT LÉGAL : à parution
PRIX : 2,50 €. ABONNEMENT : 9,90 €/an
ÉTRANGER : 16 €



À L'HEURE DU PERMIS À 200 €

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, près de la moitié d'entre vous aura déjà validé son permis de chasser pour la saison 2019-2020.

Le permis à 200 € (ou presque) est donc effectif et nous vous en avons déjà largement parlé au travers de la newsletter.

Je me dois néanmoins de vous apporter quelques précisions, notamment sur le montant du permis national, car me direz-vous, en Moselle, il ne coûte pas 205 € (frais de dossier inclus) mais 275 €. Pourquoi ?

Le droit local pour les départements d'Alsace-Moselle a confié la gestion des dégâts de sangliers aux fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers.

Cette particularité nous permet aujourd'hui de maintenir une contribution sanglier droit local commune et réciproque à nos trois départements (57, 67, 68), permettant d'en harmoniser le montant et de réduire ainsi le coût du permis pour les chasseurs venant chasser le sanglier dans l'un de nos trois départements, puisque cette contribution ne s'acquitte qu'une fois.

En effet, cette contribution permet également de modérer les taxes « territoires » déjà existantes. Au final, le permis national qui était de l'ordre de 410 € l'an passé est aujourd'hui à 275 € soit une baisse de plus de 30 % pour les chasseurs mosellans. Ce sera peut-être pour vous l'occasion d'aller découvrir d'autres pratiques de chasse dans une autre région !

Gageons néanmoins que les flux financiers promis par la Fédération nationale des chasseurs et qui à ce jour ne sont toujours pas définis, confortent les fédérations départementales dans les missions qui leur sont dévolues, en toute sérénité...

Je vous souhaite à tous une excellente saison de chasse au sein de notre beau département, et également désormais, peut-être vers d'autres contrées...

→ Pierre Lang
Président FDC57

SOMMAIRE

4 | ACTUALITÉS EN MOSELLE

8 | REPORTAGE

Restaurant: le bon goût de la chasse

10 | ACTUALITÉ GRAND-EST

Toute l'actualité de vos régions.

18 | À L'AFFÛT

Les petites nouvelles qui étonnent

19 | L'ESSENTIEL

France, Europe, monde: toute l'information

24 | DOSSIER



32 | ARMES ET ÉQUIPEMENTS

Présentation des tendances sur le Salon de Nuremberg

34 | JURIPRATIQUE

Droit de la chasse et de la nature

36 | PORTRAIT

Jean-Michel Conrad: flic, chasseur et écrivain

38 | CHIENS

L'Empire du Milieu adopte un chien de chasse chinois: le xiasi quan

40 | PAROLE DE CHASSEUR

Gaby, le magnifique, chasseur de grand gibier

42 | HISTOIRE ET PATRIMOINE

Présentation de la chasse en Meuse

44 | SHOPPING

46 | PETITES ANNONCES

